

ARRETE N°2021 ¹⁵¹ /MS/CAB portant
nomination des membres du jury du concours
de l'internat des hôpitaux en pharmacie des
Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)
du Burkina Faso

VISA IFM: 01333

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'Etablissements Publics ;
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-299/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission permanente de l'internat des Centres Hospitaliers Universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-295/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant organisation du concours de l'internat et conditions de nomination des internes en pharmacie dans les Centres Hospitaliers Universitaires du Burkina Faso ;

ARRETE

Article 1 : sont nommés membres du jury du concours de l'internat en pharmacie, les personnes ci-après désignées :

Membres titulaires

1. Professeur Jean SAKANDE
2. Professeur Issa SOME
3. Professeur Idrissa SANOU
4. Docteur Moussa OUEDRAOGO (MCA)

5. Docteur Nafi OUEDRAOGO (MCA)
6. Docteur Yacouba SOURABIE (MA)
7. Docteur K. Michel GOMGNIMBOU (MCA)
8. Docteur Hermine ZIME DIAWARA (MA)
9. Docteur Mahamoudou SANOU (MCA)

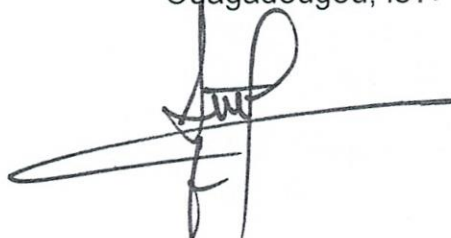
Membres suppléants

1. Professeur Rasmata OUEDRAOGO
2. Docteur Salimata TRAORE (MA)
3. Docteur Serge SAWADOGO (MA)

Article 2 : le Professeur titulaire **Jean SAKANDE** est nommé Président du jury de l'internat en pharmacie.

Article 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 18 JUIN 2021



Professeur Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

AMPLIATIONS :

- Présidence du Faso (1) ;
- PM (1) ;
- CAB/MS (1) ;
- SG/MS (1) ;
- MINEFID (1) ;
- MESRSI (1) ;
- DGESS (1) ;
- DPRH (1) ;
- DRH (1) ;
- DAF (1) ;
- GGHSP (1) ;
- DHP (1) ;
- Universités / JOSEPH KI-ZERBO, NAZI BONI, USTA, OUAHIGOUYA (4)
- DG / CHU-YO, CHUP-CDG, CHU-SS, CHU-B (4) ;
- Intéressés (13) ;
- Archives (1).